

**Publié le : 2010-11-05**

SERVICE PUBLIC FEDERAL INTERIEUR

**14 SEPTEMBRE 2010. - Arrêté ministériel portant approbation du plan particulier d'urgence et d'intervention SEVESO - Alpeco Fireworks du Gouverneur de la province de Namur**

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu l'article 2ter de la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile, inséré par la loi du 28 mars 2003;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile;

Vu l'arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention;

Vu le plan particulier d'urgence et d'intervention SEVESO - Alpeco Fireworks, soumis par le Gouverneur de la province de Namur,

Arrête :

Article unique. Le plan particulier d'urgence et d'intervention SEVESO - Alpeco Fireworks du Gouverneur de la province de Namur est approuvé à compter de l'entrée en vigueur de cet arrêté.

Bruxelles, le 14 septembre 2010.

Mme A. TURTELBOOM